

Culture et Mémoire

22

La gestion de l'hôpital D'HIER À AUJOURD'HUI

Il fût un temps où l'hôpital était géré uniquement par la Ville, à travers la « Chambre commune des pauvres ». Après la Révolution, en 1796, les « Commissions Administratives des Hospices Civils » signent la naissance de l'Hôpital en tant qu'Institution.

C'est en 1797 que la nécessité de la **séparation du pouvoir entre la Ville et l'Hôpital** apparaît. La nomination des membres des Commissions Administratives est donc désormais du ressort de la municipalité, sous le contrôle du département et du Ministère de l'Intérieur. Le Maire est désigné comme étant le « Président-né » de la Commission administrative hospitalière.

En 1852, la Commission est composée de cinq membres plus le Maire, Président, qui dispose d'une voix prépondérante. A partir 1874, la Commission passe à 6 membres, dans laquelle de nouvelles fonctions apparaissent :

- celle de **Vice-Président** : il est fréquemment appelé à remplacer le Président rendu moins disponible par ses fonctions de Maire (la ville s'agrandit en effet de plus en plus)
- celle de **Secrétaire** de la Commission : il veille à la bonne exécution des décisions.
- celle d'**Administrateur**, à l'époque, et toujours aujourd'hui, bénévole

A partir de la Seconde Guerre Mondiale, la haute administration commence à

anticiper des réformes indispensables, compte tenu de l'importance accrue des problèmes de santé publique. Le Ministère de la Santé Publique est d'ailleurs créé en 1930.

Ce sont les décrets et ordonnances prises en 1945 qui précisent ces réformes :

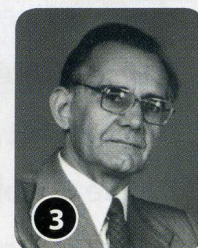
- Principe de l'accès aux soins hospitaliers de tous les citoyens,
- Apparition des Directeurs à côté de la Commission administrative,
- Disparition de la fonction de Secrétaire de la Commission administrative remplacé par un Directeur nommé par le Préfet.

Le rôle et les responsabilités des Directeurs ne cessent de s'accroître nécessitant une nouvelle réglementation en 1958 : la Commission administrative devient le Conseil d'Administration, toujours présidé par le Maire.

Les pouvoirs des Directeurs sont renforcés avec, en particulier l'ordonnement des dépenses qui leur est confié. Ils ne cesseront, jusqu'à nos jours, de veiller à la bonne application des réformes hospitalières.

P. K. - A. G.

Les Directeurs généraux
du CHRU de Lille :



- 1• M. Vancostenobel - 1946-1964**
Directeur Général (Docteur en Droit et Grand historien des hôpitaux de Lille)
- M. Thouvignon - 1964-1968**
Directeur de la Maternité
Lors de l'inauguration de la Maternité Henri Salengro en 1961
- 2• M. Mufraggi - il quitte le CHR en 1974.**
- 3• M. Segond - 1974-1991**
- 4• M. Gratteau - 1991-1996**
- 5• Arrivée de M. Delmotte en 1997**



Ancien hospice des Madelonnettes situé au 41 rue de la Barre à Lille. Fondé par Jehan de le Cambe, dit Gantois en 1481. Ce bâtiment est remis à l'Administration des Hospices en 1802, et devient le siège de l'Administration générale jusqu'en 1967.